BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IVè REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 34 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 30 MARS 1994 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT(A.I.D) RELATIF AU FINANCEMENT DE L'APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE .

L 'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/92/ADP du 17 juin 1992
portant validation du mandat des Députés.

A délibéré en sa séance du 27 Mai 1994
et adopté la loi dont la teneur suit :

Atticle 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt conclu le 30 mars 1994 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (A.I.D) relatif au financement de l'appui à la relance économique .

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 27 Mai 1994 .

Le Secrétaire de Séance ***Le Président***

Robert Francis COMPAORE- / ***OUEDRAOGO Salfo Théodore - /***

PREMIER VICE - PRESIDENT